

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS: A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS			
Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	
CAHORS. — D.	6 ^h 25	12 ^h 47	5 ^h 53	PARIS. — D.	2 ^h 30 s.	9 ^h 30	7 ^h 30 m.	TOULOUSE. D.	5 ^h 20	9 ^h 40	3 ^h 25	CAHORS. — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 10	CAPDENAC. D.	7 ^h 45	
Mercure.	6 41	1 14	6 6	— Express.	8	5 45	3 15	BORDEAUX. D.	4 53	11 11	5 37	Cabesut, halte.	7 48	11 40	5 18	Lamadaine.	7 55	
Parnac.	6 54	1 26	6 19	BORDEAUX.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	Arcambal.	8	11 54	5 23	Toirac.	8 10	
Luzac.	7 3	1 34	6 28	M.-Libos. — D.	8 40	2 50	8 55	Montauban D.	7 25	10 ^h 35	4 40	Vers.	8 11	12 15	5 33	Montbrun, hal.	8 20	
Castelfranc.	7 18	1 47	6 44	Fumel.	8 45	3 15	9 3	Albias.	7 40	10 49	4 54	Saint-Géry.	8 18	12 18	5 44	Cajarc.	8 31	
St-Léon.	7 31	1 59	6 58	Solignac-Touzac	9 1	3 28	9 16	Bordeaux.	7 51	10 58	5 3	Conduché.	8 34	12 55	6	Calvignac, hal.	8 45	
St-Léon.	7 43	2 8	7 8	Duravel.	9 10	3 38	9 23	Réalville.	8 3	11 7	5 12	St-Cirq, halte.	8 42	1 13	6 6	St-Martin-Lab.	8 54	
Duravel.	7 53	2 18	7 18	Puy-Evêque.	9 19	3 48	9 36	Bordeaux.	8 13	11 19	5 24	St-Cirq, halte.	9 53	1 25	6 16	Conduché.	9 3	
Solignac-Touzac	8 6	2 29	7 32	Castelfranc.	9 34	4 5	9 52	Montpezat.	8 33	11 30	5 35	Calvignac, hal.	9 4	1 43	6 22	Saint-Géry.	9 25	
M.-Libos. — A.	8 13	2 35	7 39	Luzac.	9 47	4 19	10 6	Albias.	8 57	11 51	5 54	Cajarc.	9 17	1 59	6 36	Vers.	9 34	
BORDEAUX. — A.	3 51	8 11	» »	Parnac.	9 57	4 30	10 17	Foncuve.	9 19	12 9	6 15	Montbrun, hal.	9 33	2 23	6 51	Arcambal.	9 44	
PARIS. — A.	11 46	4 18	» 49	Mercure.	10 9	4 43	10 29	Montauban. A.	9 29	12 18	6 24	Toirac.	9 44	2 36	7 1	Lamadaine.	9 53	
				CAHORS. — A.	10 25	5 1	10 47	BORDEAUX.	9 42	12 30	6 36	CAPDENAC. A.	10 14	3 27	7 27	CAHORS. — A.	10 6	
								TOULOUSE. A.	9 51	12 27	6 43							

Cahors, le 26 Mai.

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Voilà huit jours que la crise ministérielle se prolonge, et l'on est encore à se demander comment elle se terminera. M. le président de la République a provoqué les conseils de tous les membres les plus éminents du parti républicain et, avec un accord qui ne paraît pas s'être démenti, on lui a déclaré qu'il devait suivre sa première impression et faire de nouveaux efforts pour décider M. de Freycinet à composer un ministère.

Pour la quatrième ou cinquième fois, des démarches vont être tentées auprès de l'ancien président du Conseil, et c'est M. Floquet qui s'est chargé de cette mission. Souhaitons qu'elle réussisse, car il n'est que temps qu'une solution intervienne. Le pays ne comprendrait pas de plus longues hésitations.

Dans la majorité de la Chambre qui a renversé le cabinet de M. Goblet, il ne s'est rencontré aucun homme politique assez courageux pour prendre la responsabilité du pouvoir. Les uns et les autres se sont heurtés, nous voulons bien le croire, à des difficultés très sérieuses; mais il n'en est pas moins triste de constater que, depuis deux ans, chaque fois qu'un ministère succombe sous un vote de la Chambre, le chef de l'Etat fait vainement appel, pendant des semaines, à la bonne volonté des membres du Parlement. Tous se refusent pour des raisons qu'il serait trop long d'examiner.

La solution qui semblerait la plus naturelle, en pareil cas, dans un pays de régime parlementaire, ce serait la dissolution d'une

Chambre dont les divisions rendent presque impossible la constitution et le fonctionnement d'un gouvernement régulier. Mais ce mot de dissolution, qui brûle les lèvres d'un grand nombre de personnages politiques, n'a été encore prononcé que dans une réunion extra-parlementaire de radicaux, par M. Clémenceau. Les autres ont soutenu qu'il était chimérique d'y songer, car M. le président de la République n'y consentirait jamais. D'ailleurs, avec le mode de scrutin qui a été inventé pour les besoins de la concentration républicaine, et même de la concentration monarchique, il ne serait guère possible d'espérer qu'une Chambre nouvelle fût plus unie. Le scrutin d'arrondissement aurait seul donné aux partisans d'une politique d'ordre et de résistance au radicalisme assez d'indépendance vis-à-vis de leurs collègues pour leur permettre de se grouper dans un grand parti dont on attendrait vainement la formation.

Telle est, dans sa triste réalité, la situation politique de ce pays. Dans un moment où, plus qu'à toute autre, il réclamerait à sa tête des hommes d'énergie et de volonté; dans un moment où la situation intérieure et même extérieure préoccupe à juste titre tous les hommes clairvoyants, on passe des semaines à essayer de composer des « ministères composites », incapables par leur défaut de solidarité de mener à bien une œuvre quelconque. Puisque nous sommes réduits à ces fâcheux expédients, mieux vaut encore ne pas attendre pour nous y résoudre que de nouvelles difficultés viennent s'ajouter aux anciennes. Puisque M. de Freycinet est le seul homme capable de constituer un ministère de « conciliation »,

qu'il accepte cette tâche ingrate comme un véritable devoir.

INFORMATIONS

Paris, 25 mai, matin.

M. Charles Floquet président de la Chambre, a été mandé hier matin à l'Elysée.

L'entrevue de M. Floquet avec M. Jules Grévy a duré une demi-heure. Le Président de la République a offert au Président de la Chambre la mission de constituer le nouveau cabinet. M. Floquet a tenu, avant de donner une réponse définitive, à consulter ses amis politiques, mais tout porte à croire qu'il acceptera les offres qui lui sont faites.

En quittant l'Elysée, M. Floquet s'est rendu chez M. de Freycinet.

Paris, 25 mai.

M. Duclerc n'a jamais été chargé officiellement de la mission de former un cabinet. C'est à titre purement officieux que l'honorable sénateur avait employé ses bons offices à la recherche des éléments d'un cabinet. Il avait déjà pressenti M. Fallières pour le portefeuille de l'intérieur et M. Ribot pour la justice. M. Ribot s'était récusé et M. Fallières avait demandé à consulter ses amis. Pour la guerre, M. Duclerc avait songé au général Billot.

La difficulté de rapprocher ces personnages politiques a fait échouer la combinaison avant même qu'elle eût pris la moindre consistance.

Dans l'hypothèse où M. Floquet accepterait définitivement la présidence du conseil, on met déjà en avant pour lui succéder à la présidence de la Chambre, le nom de M. Goblet. L'honorable président du cabinet démissionnaire dont l'autorité sur la Chambre n'a fait que s'affirmer dans ces derniers temps, serait dès à présent assuré de recueillir les voix de ceux qui ont voté pour le gouvernement dans la séance du 17 mai.

Les droites songeraient à opposer la candidature de M. Ribot à celle de M. Goblet.

Paris, 25 mai, 3 h. s.

On annonce que M. Develle refuse de faire partie de la nouvelle combinaison.

ricochet d'une balle...

Lorsque les balancements du canot et l'écume rafraîchissante des lames lui firent rouvrir les yeux, il aperçut la *Lowe* cinglant, à toutes voiles, à la rencontre d'un point blanc qui grandissait à l'horizon.

XX

COMPLICATIONS INATTENDUES

Les écumeurs sont tous groupés sur le gaillard d'avant. Sambô devenu leur chef, a promis un ample butin et ils vont se refaire un peu, disent-ils, sur le navire qui s'approche.

Il n'est déjà plus question de leur ancien capitaine, qu'ils ont vu tomber dans le canot atteint sans doute d'une blessure mortelle. Sambô triomphe; c'en est assez. Leur intelligence abrupte ne va pas plus loin; le Cameroons, devant qui tout tremblait naguère, n'est plus pour eux qu'un mythe: Sambô est le plus fort maintenant!

Dans ces antres flottants du crime, plus que partout ailleurs, la trahison a des séides et la force brutale, des esclaves. Le bandit le plus féroce ploie le genou devant celui qu'il a, une fois, reconnu pour son maître. Là, cette tyrannie qui révolterait l'honnête homme le plus pacifique, commande une obéissance passive à ces hommes dégradés.

Dès que la voix du maître retentit sur le pont, ils se précipitent tous comme des chiens à la curée, ou comme un troupeau d'esclaves sous le fouet. Nul ne murmure.

— N'as-tu pas la part qui te revient? répondrait le maître en lui brisant le crâne.

Ils obéissent, la tête baissée, véritables bêtes

Il aurait pour successeur M. Viette ou M. Sans-Leroy.

D'autre part on annonce que M. Sarrien sera maintenu à la justice.

Paris, 25 mai, 5 h. soir.

Rien n'est encore décidé au sujet de la formation du cabinet.

Les listes qui ont été publiées sont donc imaginaires et prématurées.

La Crise et la Presse

La *Lanterne* assure qu'un ministère Floquet sera constitué aujourd'hui.

Les *Débats* considèrent qu'un ministère comme celui annoncé hier, serait la ruine du régime parlementaire et des institutions libres.

Le *Figaro* reproduit sous toutes réserves le bruit qu'un groupe d'opportunistes aurait promis son concours à M. Clémenceau s'il consentait à former un cabinet sans le général Boulanger.

Le *Gaulois* proteste énergiquement contre l'idée de faire venir le nom d'une puissance étrangère, même très favorable à la France comme argument dans nos débats intérieurs.

Le *Petit Caporal* dit que le maintien du général Boulanger qui serait nécessaire avec un autre chef de Cabinet constituerait un danger pour la paix dans un ministère présidé par M. Floquet.

Le *Matin* annonce que la fraction radicale de la Chambre a l'intention de nommer président de la Chambre M. Anatole de la Forge ou M. Lefèvre. Quelques autres porteraient MM. Ribot, Méline ou Clémenceau.

LA RUSSIE ET LA FRANCE EN 1875

(Suite et Fin.)

Revenant ensuite sur son entrevue avec l'Empereur, qui avait précédé cette conversation avec le prince, le général Le Flô transmettait au ministre des affaires étrangères les observations qu'avait faites le Tsar au sujet de la succession de points noirs que M. de Bismarck se plaisait à multiplier:

— Je comprend cette anxiété, m'a répondu Sa Majesté, et j'en déplore les causes. J'ai la conviction

de somme; ils se vengent du fouet sur les victimes qu'on leur donne à égorger!

Les voilà donc assis à leur aise. Le crime, qu'ils vont consommer, les égale déjà, leur remplit la bouche de lazzi!

La brise du large s'est tellement affaiblie cependant, que la *Lowe* file à peine trois mille à l'heure; les bandits ont du temps devant eux; leur loustic, assis sur le cabestan, péroré de la sorte.

— Nous voici neufs de moins, mes agneaux; nos parts seront plus belles. Ça ne marchait plus depuis longtemps, voyez-vous: quand une femme prend la barre, le vent refuse; c'est connu. Avec ses nouvelles manières, le Cameroons nous faisait casser la tête, comme si chacun de nous en avait une de rechange dans son sac! Bill et Mouravis en savent quelque chose... de vieux braves, ceux-là! Hé bien, ils sont à trente-six mille lieues sous l'eau et, peut-être, à l'heure qu'il est, déchiqtés par une famille de peaux-bleues! Ceci, mes enfants, vous prouve comment nous passons d'un corps dans un autre: on appelle cette évolution la Mètre-en-six-causes...

— Dites donc la *Métroscope*, âne bête! répond un auditeur bourru.

— Pompette, tu seras toujours le même, réplique le loustic sans s'émouvoir; ne nous prends rien sous les pieds pour te mettre à la bouche... Tiens! tiens! voilà que la brise mollit, mes enfants! L'étrave de la *Lowe* ne prendra pas feu... Le capitaine s'impatiente; s'il avait le bras assez long, il crèverait bien ce gros nuage pour en faire sortir du vent. C'est connu.

Puis, simulant une longue-vue avec ses deux

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

42

Le Forban

PAR WILLIAM ALARD

CHAPITRE XIX

LA TRAHISON

Il le saisit; le déploya vivement. Aux premiers mots, il comprit tout.

Voici ce qu'il y avait écrit:

« Je t'envoie par un courrier sûr et rapide mes derniers adieux. Endors-toi chaste fiancée sur un lit de mousse; nourris-toi d'amour et d'eau fraîche. Tu engraisseras... Quant à la *Lowe*, elle obéit désormais à plus fort que toi. Tu n'est que l'ombre du Cameroons!

« Je te salue et... mille plaisirs!

« SAMBO. »

Ah, vipaire! rugit le Cameroons; tu ne dissimuleras pas longtemps ton venin, si mon canot ne s'ouvre sous moi, comme une huître sous le couteau de l'écaillère!

Et, abandonnant ses victimes, qu'il est sûr de trouver toujours, il bondit par-dessus les figuiers d'Inde et s'élança, en ligne droite, vers la plage, où l'attend son canot.

La goëlette courait de première bordée à terre; elle se préparait à virer de bord, au pied de la falaise, pour gagner le large ensuite.

— Nagez, manchots du diable! nagez donc, disait le Cameroons à ses canotiers, ou je vous

fend le tête à coup de barre!

Mille furies l'animaient. Les marins firent ployer leurs avirons de frêne comme un simple jonc et l'embarcation traversa, avec la rapidité de la flèche, les sillons d'écume que la brise du large roulait sur la plage.

Si le Cameroons, avait en ce moment, tourné les yeux du côté de la hutte, il aurait pu voir le petit sauvage prendre la carabine, qu'il avait laissée au pied d'un limonier, saisir de l'autre main dona Melita, puis disparaître avec elle du côté de la forêt.

La bordée que la *Lowe* courait et la route du canot formaient un angle droit, dont le sommet rapproché de la falaise, allait être marqué par leur rencontre.

La distance diminuait donc sensiblement, et les quelques secondes que perdrait forcément la *Lowe* dans son virement de bord devaient la rendre nulle.

Le Cameroons, avec cette audace furieuse qui l'avait toujours distingué, voulait prendre son navire à l'abordage. Déjà la goëlette avait lofé pour virer, ses voiles fasiaient, elle tournait déjà sa proue vers le large.

— Cassez les avirons! hurla le chef des forbans en se penchant en avant avec un mouvement de rage effrénée.

Mais un feu de peloton lui répondit de l'arrière de la goëlette et trois de ses canotiers roulèrent sous les bancs.

— Ramasse les débris! cria de la *Lowe* une voix goguenarde.

Le Cameroons ne put répondre: il toubaît lui-même à la renverse, l'os frontal frappé par le

tion cependant que l'Allemagne est très loin de vouloir la guerre, et que tous ces agissements très regrettables de Bismarck ne sont que des ruses employées par lui pour mieux assurer son pouvoir, en se faisant croire plus nécessaire par l'étalage de dangers imaginaires. Je sais pertinemment que l'empereur Guillaume est très résolument opposé à toute nouvelle guerre, et si Sa Majesté venait à manquer, je crois que le prince royal ne la voudrait pas plus que son père. En tous cas, soyez assuré que je veux la paix comme vous, et que je ne négligerai rien pour qu'elle ne soit pas troublée.

— La France l'espère ainsi, Sire, ai-je répondu, et, elle compte, pour détourner d'elle les dangers qui la menacent, sur la puissante intervention de Votre Majesté, dont la parole respectée exerce aujourd'hui une si grande influence en Europe....

..... Je termine, monsieur le duc, par la reproduction des dernières phrases de mon entretien avec Sa Majesté :

— Ne vous alarmez donc pas, général, et rassurez votre gouvernement; dites-lui que j'espère que nos relations resteront toujours ce qu'elles sont aujourd'hui, sincèrement cordiales. Vous savez combien j'ai d'estime pour votre personne, j'ai une confiance entière en vous; je crois tout ce que vous me dites: ayez la même confiance en moi. Les intérêts de nos deux pays sont communs, et si, ce que je me refuse à croire, vous étiez un jour sérieusement menacés, vous le sauriez bien vite.

Et l'Empereur a ajouté, après une petite pause, qui semblait comme une hésitation: « — Et vous le sauriez par moi. »

Ces paroles d'Alexandre II n'étaient point vaines. Le Tsar tint à Berlin les promesses qu'il avait faites à notre représentant. Témoin la lettre que le duc Decazes écrivait au général le 17 mai 1875, et que nous reproduisons intégralement :

Paris, 17 mai 1875.

Mon cher général,

L'Empereur Alexandre et le prince Gortschakoff viennent de se créer des droits éclatants et incontestés à la reconnaissance de la France. Ils ont été à Berlin tout ce qu'ils vous avaient promis d'être.

A votre tour, recevez nos remerciements; car cette attitude est votre œuvre. Vous l'aviez habilement préparée, entretenant la confiance et la sympathie, éclairant les consciences sur le danger dont l'Allemagne menaçait la paix du monde, les rassurant sur nos propres dispositions. La communication entière et sincère du dossier a été un coup de maître dont je vous félicite. J'avais eu, de mon côté, l'heureuse fortune de ne rien écrire dans ma lettre qui ne pût être lu. Vous pouvez vous imaginer combien je m'en réjouis. Je n'avais, du reste, qu'à n'écrire que ce que je pensais, et c'est bien là ce que j'avais fait.

La volumineuse correspondance que je vous adresse vous met au courant de tout ce que nous savons nous-mêmes. Je n'appellerai votre attention que sur quelques incidents qui n'y figurent pas.

Ainsi que vous l'aviez justement pressenti, c'est à la suite de son premier entretien avec le comte Schouvaloff, et à la demande de celui-ci, que lord Derby s'est décidé à réclamer le concours de l'Italie et de l'Autriche. Ce dernier seul lui a fait défaut. L'Autriche avait trop peur pour elle-même et n'osait se mettre en avant. Pour triompher des dernières hésitations du cabinet anglais, le comte

Schouvaloff était autorisé à lui communiquer les dernières instructions envoyées à l'armée de la mer Caspienne et qui interdisent la marche en avant sur Merv.

Après avoir constaté la netteté et la loyauté de l'attitude de la Russie dans ses procédés vis-à-vis de nous, il est impossible de ne pas être frappé de la prudence et du soin avec lesquels elle a préparé à Londres et dans le reste de l'Europe tout ce qui pouvait assurer le succès de ses démarches à Berlin. Tous ces détails sont marqués au coin d'une suprême habileté, et ils témoignent même temps de la volonté énergique de faire respecter la paix de l'Europe.

En somme, mon cher général, pour la première fois depuis six ans, l'Europe s'est réveillée. A la voix de la Russie, elle s'est affirmée dans un accord commun, et son affirmation a été décisive. — M. de Bismarck n'a pas essayé de discuter; il s'est contenté d'attribuer les mauvais desseins à M. de Moltke et de les désavouer. Seront-ils abandonnés? Je ne saurais le croire. Mais, rassuré sur le présent, nous pouvons, ce me semble, envisager l'avenir avec une certaine confiance. L'empereur Alexandre fera respecter son œuvre, et l'Europe a pris et conservera l'habitude de le suivre.

Encore une observation! Vous aviez bien compris que l'Allemagne voulait surtout faire discuter notre état militaire et sa restauration. Elle désirait se faire approuver et encourager dans la voie des représentations.

Il est évident que l'empereur Alexandre ne s'est pas laissé aborder sur ce terrain. Vous remarquerez avec quelle netteté il a affirmé notre droit de faire chez nous, pour la réorganisation de nos forces militaires, tout ce qui nous paraît convenable à nos intérêts. Entre les mots, nous pouvions deviner les paroles de M. le prince Gortschakoff, que vous avez si précieusement recueillies: « — Soyez forts! soyez très forts! » Donc, confiance, — prudence, — patience.

Orloff compte aller ces jours-ci visiter l'empereur Alexandre à Ems. Le maréchal veut lui confier une lettre pour son souverain, dans laquelle le président remerciera vivement Sa Majesté impériale des sentiments dont elle lui a envoyé l'expression, et de ce qu'elle a fait pour la France et pour la paix du monde. Je suis convaincu que vous approuverez cette démarche.

Mon cher général, vous avez l'honneur et le bonheur d'être accrédité auprès d'un grand souverain, d'être traité par lui avec une confiante amitié et d'avoir pu faire servir ces sentiments au plus grand bien de votre pays. C'est là pour vous une grande joie et vous devez en être aussi fier que vous en êtes heureux.

Bien à vous,

DECAZES.

Tels sont ces documents d'un si haut intérêt; ils prêtent à de nombreuses réflexions s'appliquant aussi bien au temps présent qu'aux circonstances passées.

Nouvel incident à la frontière allemande. — On télégraphie de Belfort que les gendarmes allemands ont arrêté hier deux employés français du chemin de fer de l'Est, nommés Reinhold et Schmitt, accusés d'avoir arraché un poteau allemand servant à la délimitation de la frontière à Monreux-le-Vieux.

On ignore où nos deux compatriotes ont été conduits.

maines appliquées sur son œil, il se met à regarder le navire dont on voit parfaitement les huniers.

— D'une façon ou d'une autre, il faut que ce bébé-là soit emmaillotté avant la nuit. C'est un brick! les baleinières seront à l'eau dans une heure, aussi vrai que Bisnâcle fera un vilain défunt, si la mort ne l'embellit pas. C'est clair comme la batterie de cuisine du maître-coq.

— Ce qu'il y a de plus clair, répliqua Bisnâcle, c'est que tu n'y vois goutte; et la preuve la voici! En même temps il indique du doigt, au bord de l'horizon, un point presque imperceptible placé justement en face du loustic.

Tous les regards se portent aussitôt de ce côté et l'on voit une deuxième voile dans le sud.

— La boule de chair qui te sert de nez, mon ami Bisnâcle, reprend l'orateur avec le sang-froid le plus imperturbable, t'y fait voir double. Examine bien et ose me dire ensuite que ce que tu viens d'apercevoir n'est pas de mirage.

— Quel mirage

— Ah! voilà précisément ce que tu ne connais point!

— Par exemple!

— Vois-tu mon agneau, le mirage c'est comme qui dirait le bouillon de ta soupe où le maître-coq, à qui j'emprunte toujours mes comparaisons, te fait voir des yeux quand il n'y en a point; le mirage c'est la même histoire. Ça vous fait voir à l'horizon des navires qui n'existent pas.

— Alors, tu devrais nous expliquer si c'est le mirage, maintenant, qui nous fait voir ses huniers, andis que, tout à l'heure, on distinguait à peine, ses flèches de cacatois?

— Justement, répond Caquet bon bec que rien

n'embarrasse, c'est l'effet de la réfraction ou de la réflexion, comme tu l'entendras. Figure-toi donc, Bisnâcle...

Je fais grâce au lecteur de la dernière comparaison, au moyen de laquelle ce dernier fut convaincu.

Cependant, malgré la faiblesse de la brise, la Louve et le brick s'étaient rapprochés. Trois mille à peine les séparaient, lorsque Sambô découvrit à l'horizon une nouvelle voile.

Bisnâcle ne s'était pas trompé.

A cette apparition subite le nouveau chef des pirates français les sourcils. Soit que la brise plus fraîche là-bas, ou que ce navire fut d'une marche supérieure, on lui vit les mâts de hune en moins de trente minutes.

L'écumeur braqua alors sur lui une lunette d'approche, qu'il brisa presque aussitôt contre le bastingage, en poussant un jurement effrayable.

— Je voudrais, vociféra-t-il, qu'un volcan de soufre englobât tout les navires de guerre de l'univers! malédiction! on ne rencontre plus que ces tortues et le vent debout...

En toute autre circonstance, Sambô eût haussé les épaules, salué le brick en murmurant: Tu as de la chance toi!... et continué paisiblement sa route, ainsi que le Cameroons avait fait avec la Lucia-Jenny. Il en avait vu bien d'autres!

Mais, cette fois-ci, il a promis à ses écumeurs sa part de prise, une sanglante curée! Il veut, en débutant s'envelopper de ce prestige qui fit si longtemps la force de Cameroons. Il leur avait dit, en montrant du doigt ce brick qui venait se jeter dans ses griffes toutes voiles dessus: — Ce navire est à vous mes tigres! Mais voilà qu'un in-

La maladie du Kronprinz. — La France reçoit de son correspondant la dépêche suivante:

« Le prince Fritz subira, aujourd'hui, une seconde opération, car le cancer s'étend de plus en plus. On redoute d'un moment à l'autre un dénouement fatal par l'empoisonnement ou l'étouffement.

» Le fils du prince impérial, le prince Guillaume, petit-fils du vieil Empereur et colonel dans l'armée prussienne, souffre également d'un ulcère à l'oreille. Ces nouvelles sont soigneusement cachées. »

Préparatifs militaires de l'Allemagne. — Les préparatifs militaires sont poussés dit la France avec une telle activité, qu'on se croirait à la veille d'une guerre. Tous les efforts du gouvernement se portent sur Metz et Strasbourg.

Russie. — D'après le correspondant particulier du journal Kolosovar, le général russe Dragomiroff aurait prononcé, à l'occasion d'un banquet offert aux officiers supérieurs à Odessa, le toast suivant:

« Je suis convaincu que l'armée russe aura, sous peu, l'occasion de cueillir de nouveaux lauriers sur les champs de bataille. Sous peu, elle sera appelée à prouver à l'univers que le soldat russe a conservé sa valeur guerrière. »

Nouvel attentat contre le Czar. — Une dépêche de Vienne annonce que des lettres venues d'Odessa mentionnent qu'un coup de feu a été tiré sur le Czar, à sa sortie du bal, Novotcherkosc. L'auteur de cet attentat immédiatement arrêté, a refusé de parler.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 23 mai 1887

MM. Costes, Mazières, Soulié, Pouget et Cambornac, sont désignés par le Conseil pour faire partie pendant trois ans, à partir du 1^{er} janvier 1887, du Conseil de direction de la Caisse d'épargne municipale de Cahors.

Le Conseil vote les dépenses obligatoires suivantes :

- 1^o 1 cent. 1/2 pour les gardes-champêtres;
- 2^o 4 cent. spéciaux pour l'instruction primaire;
- 3^o 5 cent. pour les chemins vicinaux.

Le Conseil autorise M. le maire à donner main-levée à M. Pezet, pour retirer le cautionnement qu'il avait fourni à la veuve Carmalan, adjudicataire des droits d'octroi.

Le Conseil dispense l'administration de recourir aux formalités de purge d'hypothèques pour liquider la situation avec M. Bru, propriétaire de terrains cédés à la ville aux abords de la Gare, s'élevant à 500 fr. environ.

M. le maire communique au Conseil une dépêche du ministre de l'intérieur concernant le collège de filles.

M. Martin, directeur de l'usine à gaz, demande l'autorisation de s'associer avec la compagnie de gaz de Rodez et d'Aurillac, en vue de l'amélioration de l'éclairage de la ville. Le Conseil donne un avis favorable.

fernale corvette se dresse tout-à-coup au bord de l'horizon et vient lui donner un formidable démenti.

Certes c'en est assez pour enflammer le naturel irascible de Sambô, le jeter subitement dans un accès de colère désordonnée... Et comme un contre-temps n'arrive, dit-ton, jamais seul, voilà qu'au milieu de larges flocons de fumée un éclair parut sur l'avant du brick, suivi presque aussitôt par une détonation menaçante.

Un nuage passa sur le front du bandit, dont l'étonnement atteignait les dernières limites: non, ce n'est pas un brick de guerre, ce navire-là, avec sa coque étroite, ses petits bastingages, ses mâts inclinés en arrière, sa voilure échancrée! Il croyait déjà à un écart de son imagination, lorsqu'un deuxième coup retentit avec plus de force. Le boulet qui ricocha à quelques brasses du bord était de nature, cette fois-ci, à dissiper toute espèce de doute.

Sambô devint pâle un instant, la durée d'un éclair; puis ses traits reprirent aussitôt leur expression d'audace. Un sourire sardonique releva les coins de sa bouche.

Il embrassa l'horizon d'un seul coup d'œil, mais après avoir balancé toutes les chances, il commença à croire que la Louve s'était rarement trouvée en un péril semblable: car il est évident que ces deux navires lui donnent la chasse et qu'il aura besoin pour leur échapper, de ruse et de sang-froid.

D'un côté l'île empêche de fuir; d'un autre, il a le vent debout. Ainsi la seule route praticable se trouve interceptée par le brick ou par la corvette. Que faire?... Le seul moyen de salut, qu'il voit

Le Conseil approuve une convention intervenue entre M. Delport, propriétaire à Cabessus, et M. le maire, pour cession de terrains nécessaires à l'établissement de la place de Cabessus, à raison de 7 fr. le mètre carré, plus 2,500 fr. pour indemnité de murs de clôture et grange.

Une demande de M. Pagès, vétérinaire, inspecteur des viandes de boucherie, est renvoyée à la commission des finances.

Le Conseil donne un avis favorable à l'acceptation d'un legs de 200 fr. fait par M^{me} Péronille Demeaux, en faveur du bureau de bienfaisance, de l'hospice et de la paroisse Saint-Bathélémy.

M. le maire fait connaître au Conseil qu'il a reçu de M. le Préfet communication d'un nouveau plan pour la rue St-Marc, qui sera dénommée désormais rue Rousseau. Ce nouveau tracé, établi par les soins d'une Commission spéciale, formerait trois angles à la nouvelle rue, sous prétexte d'économie, quand le Conseil a primitivement décidé que cette rue suivrait une ligne droite des Quais au boulevard Gambetta, en face la place de la gendarmerie. Le Conseil maintient, avec insistance, son premier projet.

M. Talon demande à l'administration de ne rien négliger pour activer l'établissement de cette nouvelle voie, qui donnera de l'air au quartier le plus peuplé de la ville et faire droit aux légitimes revendications de la laborieuse population des Badernes.

M. Costes répond que l'administration municipale met toute son activité à la réalisation de ce projet.

M. le maire déclare que la décision du Conseil sera transmise immédiatement à l'administration supérieure, que toutes les formalités rempliront seront activées autant que possible et que d'ici trois mois l'administration pourra entrer en pourparlers avec les propriétaires intéressés. Si ces derniers ne sont pas trop exigeants et que l'on n'ait pas besoin de recourir à l'expropriation, la réalisation de ce projet sera bientôt en voie d'exécution.

Deux réclamations formulées par MM. Moul-duron et Tardieu, sont renvoyées à la Commission des travaux publics.

A la suite d'une demande d'acquisition de terrains de bordure sur le chemin de balage entre le moulin St-Georges et le pont du chemin de fer, le Conseil émet le vœu que les propriétaires de terrains attenants soient invités à se rendre au sein de la Commission des travaux publics pour qu'ils aient à faire connaître leur intention sur la parcelle qui borde leur propriété et que la préférence de vente leur soit accordée.

Le Conseil donne un avis favorable à une demande de réparation formulée par les fabricants de Larozière.

M. le maire fait connaître au Conseil qu'il a reçu, d'un certain nombre d'habitants du faubourg Labarre, une pétition en faveur de l'établissement de la caserne de gendarmerie sur la propriété Ichès; le propriétaire consent à céder son terrain à raison de 5 fr. le mètre. Les pétitionnaires prétendent que l'enclos Ichès, quoique le prix en soit plus élevé de 1 fr. par mètre, présente un avantage sur l'enclos de la veuve Taillade, que l'on sera obligé de remblayer.

d'un coup d'œil rapide, c'est de passer entre les deux, hors de la portée des canons de la corvette, d'échanger sa bordée avec le petit brick, de gagner le large et de laisser ensuite à la rapidité de la Louve le soin de faire le reste.

Dès qu'il eût combiné son plan, calculé ses ressources, bien établi toutes ses voiles, il prit l'allure sous laquelle il devait obtenir sa plus grande marche.

Pendant ce temps, le brick tirait sur la goélette avec une sorte de fureur, qui semblait augmenter à chaque instant. Sambô avait inutilement arboré ses couleurs américaines. Il fit passer tous ses canons du même bord; les canonniers, la mèche au poing, n'attendaient plus que le commandement pour foudroyer l'ennemi.

Sambô trépanait d'impatience. Au mouvement d'une lame, on vit la coque de la corvette.

— Feu! cria-t-il.

Les canons tonnèrent ensemble; mais lorsque le nuage de fumée se fut dissipé, les forbans ne virent pas sans stupeur que le brick s'avancât à pleines voiles, sans aucun dommage apparent.

Sambô fit craquer sa mâchoire.

— Quoi! s'écria-t-il en bousculant ses canonniers, il n'y aura pas ici un brigand capable de me démanteler cette chaloupe.

Il parlait encore qu'un boulet fouetta l'air et vint briser en deux son pic de grand voile, après avoir abattu trois haubans.

(A suivre).

Quelques membres font observer qu'il y aurait lieu d'inviter les propriétaires du quartier des Hortas à faire des propositions analogues, pour arriver à répartir dans la ville les casernes et autres établissements publics. Le Conseil général a donné un mois à la ville pour faire connaître son avis.

Le Conseil maintient à la veuve Grimal le secours de 150 fr. qui lui a été accordé l'année dernière.

Le Conseil renvoie à la Commission des finances :

Une demande du général Verrier pour quelques réparations à faire aux salles destinées à la troupe à l'hospice de Cahors.

Une demande de subvention pour la Société de protection des engagés volontaires.

Une demande de subvention pour l'érection d'une statue à Jeanne d'Arc.

Une demande de secours pour les victimes des tremblements de terre.

Une demande de subvention pour l'érection d'une statue à Voltaire.

M. le maire dépose sur le bureau du Conseil les comptes des fabriques, la comptabilité du bureau de bienfaisance et de l'hospice et la comptabilité communale.

M. Rouffy, au nom de la Commission des travaux publics, donne lecture d'un rapport sur une demande de M. Rouquette, tendant à obtenir un alignement dans la rue des Ecoles. Le rapport conclut à l'autorisation de construction sur l'alignement de la rue projetée, mais aux risques et périls du demandeur, c'est-à-dire sans indemnité pour le terrain qui sera laissé en bordure de la construction nouvelle, jusqu'à la réalisation du projet de cette nouvelle rue. A la demande de plusieurs membres, ce rapport est déposé pour être étudié.

Avant de lever la séance, le Conseil, sur la proposition de M. le maire, vote des éloges et des remerciements à M. François Caugardel, bibliothécaire, pour la confection du catalogue de la bibliothèque municipale.

La séance est levée.

Séance mardi prochain, à l'heure ordinaire.

Réduction de la plantation du Tabac
DANS LE LOT

On assure, dit le correspondant cadorcien de la *Dépêche* — bien placé pour être exactement renseigné — que la consommation du tabac à priser diminue et le tabac de notre département étant uniquement affecté à cette destination, il serait question de réduire la quantité de pieds qui lui a été attribuée jusqu'à présent.

S'il en était ainsi, ce serait désastreux pour notre malheureux Quercy, déjà si éprouvé par le phylloxera. Certes, le tabac n'est pas une récolte aussi rémunératrice que celle de la vigne, mais, par suite de la disparition de celle-ci, c'est une ressource précieuse qu'il importe de conserver.

La Dordogne produit du tabac à fumer très estimé. Pourquoi n'introduirait-on pas la même qualité dans la partie nord du Lot qui confine à la Dordogne? Le climat, le sol étant les mêmes, il est évident que la plante, se trouvant dans les mêmes conditions d'existence, prospérerait tout aussi bien dans cette partie du Lot que dans la Dordogne.

Nous appelons sur ce sujet l'attention de l'administration, de nos représentants et du gouvernement. Il s'agit, en égard aux années calamiteuses que nous traversons, d'une question de vie ou de mort pour le département du Lot.

A cette occasion, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer un vœu qui est celui de notre population : Nous désirerions que les gros planteurs fussent réduits et que, comme conséquence de cette réduction, le nombre des petits fut élevé. Ce serait juste et politique en même temps.

Postes et télégraphes. — Un concours pour le surannement des postes et télégraphes aura lieu le jeudi 4 août 1887 au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmités, ayant une taille de 1 mètre 54 au minimum, ainsi que les anciens militaires et les fonctionnaires publics comptant trois années de services rendus à l'Etat et âgés de moins de 30 ans ou qui, comptant moins de trois ans de services, n'ont dépassé la limite d'âge de 25 ans que d'une durée inférieure à celle de leurs services.

Les candidats devront se présenter en personne et sans retard au directeur des postes et télégraphes de leur département, chargé de l'instruction de leur candidature. Ce fonctionnaire leur remettra le programme de l'examen. La liste d'inscription sera close le 30 juin 1887.

M. le Ministre de l'intérieur vient d'accorder des mentions honorables à MM. Saisset, Jean, et Loubejac, Antoine, d'Anglas-Joillac, pour le courage et le dévouement dont ils ont fait preuve en sauvant un homme sur le point de se noyer dans la rivière du Lot.

Instruction primaire

Par arrêté préfectoral du 20 mai 1887 : M. Labarrière, instituteur-adjoint à Cabrerets, est nommé instituteur-adjoint à Fons.

M. Leygue, instituteur adjoint à Fons, est nommé instituteur-adjoint à Souceyrac.

M. Boutary, instituteur-adjoint à Souceyrac, est nommé instituteur-adjoint à Cabrerets.

Ces nominations auront leur effet à partir du 1^{er} juin 1887.

M. Raffin, receveur de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre à Livernon, est mis en disponibilité sur sa demande.

M. Joge, surnuméraire de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre à Limoges (Haute-Vienne), est nommé receveur de 6^e classe à Livernon, en remplacement de M. Raffin.

Par décision de M. le Ministre des finances, en date du 16 courant, M. Roques, Louis-Adolphe, ancien militaire, domicilié à Fons, est nommé receveur-buraliste débitant de tabacs à Lacapelle-Marival, en remplacement de M. Monbertran décédé.

M. Ferrié, sous-lieutenant, porte-drapeau au 59^e régiment d'infanterie, est nommé lieutenant (au choix) au 7^e de ligne.

7^e de Ligne. — Le 7^e de Ligne se rendant à Saint-Projet, a été accueilli avec une sympathie patriotique par les habitants de Concois et Limogne.

Notre compatriote, M. Célières, secrétaire général de la préfecture de la Corrèze, a été, sur sa demande, mis à la retraite.

Enseignement. — M. Brisson, a été nommé professeur de philosophie au collège de Figeac.

M. Poilot, maître répétiteur au collège de Revel, est nommé maître répétiteur (2^e classe) au Lycée de Cahors, en remplacement de M. Lapeyre, appelé à d'autres fonctions.

Ponts et chaussées. — M. Heurtaull, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées de 1^{re} classe, attaché à la résidence de Cahors au service des chemins de fer construits par l'Etat, a été attaché, à la résidence de Montargis, au service des canaux d'Orléans, de Briare et du Loing.

Cette disposition aura son effet à dater du 16 juillet 1887.

Lyre Cadurcienne. — La *Lyre Cadurcienne*, reprendra la série de ses concerts d'été, ce soir, 26 mai, de 8 heures 1/2 à 9 heures 1/2 du soir, devant l'Hôtel-de-Ville.

PROGRAMME DU 26 MAI 1887 :

Marche des Pehutteux (allégo)	E. Dufau
Ouverture.	Marie
Danser et Boire (valse).	E. Dufau
La Couronne (fantaisie).	Bleger
Scie-Polka.	X...

AGRICULTURE

L'affreux mois de mai. — Où est le joli mois de mai, le mois de mai ensoleillé, brillant et tiède d'autrefois ? Il est remplacé depuis quelques temps par un mois affreux, vilain et maussade. Cette année surtout, la maussaderie dépasse les bornes. Nous vivons dans le froid, les averses glaciales, les vents désagréables et les jours sombres. Le soleil semble avoir émigré vers d'autres régions — et si le thermomètre ne descend pas tout à fait à zéro, peu s'en faut.

Les jardiniers et les cultivateurs ont, il est vrai, observé que le mois de mai présente une période d'environ trois jours, pendant laquelle la température est notablement plus basse que pendant le reste du mois. C'est ce qui a donné naissance à la légende des « Trois Saints de glace ». Mais cette année, les trois jours, durent des semaines.

Les journaux nous apprennent que, le 14, la neige blanchissait les hauts sommets du Lyonnais.

Du côté de Tarare, toutes les montagnes étaient couvertes de frimas ; Saint-Marcel-l'Éclairé, Boussivres, Joux, les Sauvages, ont étalé leur manteau blanc.

Fort heureusement, le ciel était couvert ; sans cela une gelée désastreuse se produisait.

Elle a sévi cependant dans le département de la Meurthe-et-Moselle.

Le sud-est au si a souffert ; il a grêlé avec violence pendant un quart d'heure à Autibes, où les orangers et les vignes ont subi des dégâts.

Nous devrions avoir en ce moment, de 23 à 25 degrés de chaleur. — et, en plein jour, nous en avons à peine 8 à 10. Toutes les récoltes, — notamment les blés, les pommes de terre et la vigne, sont en retard d'au moins quinze jours. Quand cela finira-t-il ?

Il faut cependant une somme de chaleur mathématique pour que ces récoltes viennent à maturité.

Pour le blé, on compte en moyenne 160 jours entre la date des semailles et celle de la moisson. La température moyenne doit être de 13 degrés 4 pendant cette période, et le produit des jours par la température est 2,144 degrés.

L'orge en demande moins : 1,750 à 1,800 degrés. Le maïs ou blé de Turquie en demande davantage ; il lui faut 2,600 à 2,900.

Les pommes de terre en réclament davantage encore 2,800 à 3,000. On les plante à 10 ou 12 degrés, et on ne les récolte qu'après les fortes chaleurs de juillet et août.

Il faut à la vigne 2,900 degrés accomplés, à partir de 10 degrés comme limite inférieure.

Espérons que juin, juillet, août et septembre nous dédommageront des affreux jours que nous traversons.

Etude de M^e LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénélon n^o 7

VENTE
PAR SUITE DE
Saisie immobilière

A l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice, le samedi vingt-cinq juin mil huit cent quatre-vingt-sept, à midi précis.

Suivant procès-verbal de Fraysse, huissier à Luzech, en date des seize et dix-sept mars mil huit cent quatre-vingt-sept, visé et enregistré, dénoncé à la partie saisie par exploit du même huissier, en date du vingt-quatre mars de la même année, aussi visé et enregistré conformément à la loi, lesdits procès-verbal et exploit de dénonciation transcrits au bureau des hypothèques de Cahors, le trente mars mil huit cent quatre-vingt-sept, volume cent treize, numéros vingt-cinq et vingt-six.

Et à la requête de Monsieur Caillon Jean, aîné, propriétaire, domicilié au Souquet commune de Luzech.

Sur la tête et au préjudice de : 1^o la dame Marie Baudet, veuve du sieur Baudet Jean, aîné, dit Camelé, prise tant en son nom personnel que comme tutrice de Jean-Baptiste, Adèle et Marie Baudet, ses enfants mineurs ; Et 2^o Marie Baudet, sans profession, célibataire, majeure, tous domiciliés à Castelfrac, lesdits enfants Baudet pris comme héritiers de leur père.

Il a été procédé, A la saisie réelle des immeubles ci-après désignés :

Le cahier des charges sur lequel aura lieu la vente, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où toute personne peut en prendre connaissance.

La publication dudit cahier des charges a eu lieu le vingt-un mai mil huit cent quatre-vingt-sept et le tribunal, en donnant acte de l'accomplissement de cette formalité, a fixé l'adjudication au samedi vingt-cinq juin mil huit cent quatre-vingt-sept.

En conséquence, et à la requête de M. Jean Caillon, aîné, propriétaire, domicilié au Souquet, commune de Luzech, lequel constitue pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, M^e Lacosse, avoué à Cahors, rue Fénélon, n^o 7.

Contre 1^o ladite Marie Baudet, veuve du sieur Baudet Jean ; 2^o Ses enfants mineurs, Jean-Baptiste et Adèle Baudet ; et 3^o Marie Baudet, sans profession, célibataire, majeure, tous domiciliés à Castelfrac.

Il sera procédé, Le samedi vingt-cinq juin mil huit cent quatre-vingt-sept, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville.

A la mise au enchères et adjudication des immeubles ci-après désignés.

Désignation des immeubles à vendre telle qu'elle est faite au procès-verbal de saisie :

BIENS SITUÉS DANS LA COMMUNE DE CASTELFRAC

Article premier
Une maison et sol de maison formant les numéros 756, 757, 757. Le sol de contenance environ le numéro 757, seize centiares et le numéro 756 est le vrai numéro et forme moitié du sol de la maison, première classe, section A du plan cadastral de la commune de Castelfrac. Il est observé que le numéro 756 est porté par erreur de mutation sur la tête de Fraysse Jean, dit Eugène, propriétaire domicilié à Castelfrac, au folio 160. La maison est portée septième classe. Elle est bornée au levant par rue publique, au midi par un patus au couchant par la ligne du chemin de fer d'Orléans et au nord par ledit Fraysse Jean, dit Eugène.

On entre dans cette maison de la rue publique par une porte à deux ouvrants au rez-de-chaussée qui sert de cave ; au premier étage il y a une fenêtre à deux ouvrants, au-dessus de ladite porte. Au

midi il y a une petite croisée et au couchant une autre croisée à deux ouvrants. Du côté de la porte d'entrée, il y a aussi sur la toiture une fenêtre à mansarde pour donner jour au grenier. Cette maison est bâtie en pierres, briques, chaux et sable, elle est reconverte en toiles crochets et creuses. Il y a deux canons de cheminée et un évier.

Article deux
Une vigne sise à Roquebert, formant le numéro 552, section B du plan cadastral de la commune de Castelfrac, d'une contenance d'environ neuf ares, cinquième classe.

Article trois
Une pâture sise à Combe Bonnière, formant le numéro 124, section A dudit plan, d'une contenance d'environ quatre ares trente-trois centiares, troisième classe.

Article quatre
Une vigne sise au même lieu, formant le numéro 126, section A, dudit plan, de contenance environ de six ares sept centiares.

Article cinq
Un bois sis au même lieu, formant le numéro 126 section A dudit plan, d'une contenance d'environ six ares quarante-sept centiares, deuxième et troisième classes.

Article six
Une terre sise au même lieu, formant le numéro 127 section A dudit plan, d'une contenance d'environ soixante-dix-sept centiares.

Article sept
Une vigne sise au même lieu, formant le numéro 128 section A dudit plan, d'une contenance d'environ deux ares soixante-dix-sept centiares.

BIENS SITUÉS DANS LA COMMUNE DE PRAYSSAC

Article premier
Une terre située à Les Bougesty, formant le numéro 496 P, section D du plan cadastral de la commune de Prayssac, d'une contenance d'environ douze ares trente centiares, deuxième et troisième classes.

Article deux
Une pâture sise au même lieu, formant le numéro 497 P, section D dudit plan, d'une contenance d'environ trois ares quatre-vingt-quinze centiares, première classe.

BIENS SITUÉS DANS LA COMMUNE DES JUNIES

Article premier
Une pâture sise à Lacroze, formant le numéro 1261, section C du plan cadastral de la commune des Junies, d'une contenance d'environ huit ares soixante centiares.

Article deux
Une vigne perdue sise au même lieu, formant le numéro 1262, section C dudit plan, d'une contenance d'environ quarante ares quarante centiares, cinquième classe.

Mise à prix :
Tous les immeubles plus haut désignés seront réunis en un seul lot, et vendus sur la mise à prix de cent francs, ci..... 100 fr. en sus des charges.

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, il est expliqué que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription, pour cause d'hypothèque légale, sur les immeubles ci-dessus désignés, devront requérir cette inscription, sous peine de déchéance, avant la transcription du jugement d'adjudication.

Les frais seront payables par l'adjudicataire en sus de son prix d'adjudication.

Fait et rédigé le présent placard par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le vingt-trois mai mil huit cent quatre-vingt-sept.

Signé : LACOSSE.

Enregistré à Cahors le vingt-six mai mil huit cent quatre-vingt-sept, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT receveur.

Etude de M^e Georges DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors, cours de la Chartreuse, n^o 10

EXTRAIT
D'UNE
demande en séparation de biens

Suivant ordonnance de Monsieur le Président du tribunal civil de Cahors, en date du vingt quatre mai courant, et par exploit de M^e Conton, huissier, en date du même jour, la dame Françoise Bouyé, sans profession, habitante et domiciliée de la commune de Saux, a formé contre le sieur Antoine Delpech, son mari, domicilié avec elle, une demande en séparation de biens, et a constitué M^e Delbreil pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

Pour extrait certifié véritable : Cahors, le vingt-cinq mai mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant, G. DELBREIL.

DERNIÈRE HEURE

Saint-Petersbourg, 25 mai.
Les révélations du général Le Flô produisent une grande sensation. Les journaux en publient une traduction littérale.

Berlin, 25 mai.
D'après des renseignements de source autorisée, on est, dans les cercles gouvernementaux, très surpris par les révélations du général Le Flô.

On assure que le ministre des affaires étrangères aurait fait part au gouvernement allemand de certaines observations que lui a suggérées au point de vue de la régularité du service des chemins de fer, l'arrestation de deux employés auxiliaires de la compagnie de l'Est.

M. Floquet, après avoir fait de nombreuses démarches pour arriver à former le ministère, a fait connaître à M. le président de la République qu'en présence des difficultés qu'il a rencontrées, il ne croyait pas pouvoir constituer le Cabinet.

Paris, 26 mai.
Pas de changements notables à la Bourse.

Maison des 100,000 Paletots

CAHORS, 32, Boulevard Gambetta, 32, (en face la Mairie)

Raoul PIZANY, Fils

Entreprises pour Administrations, Lycées, Sociétés, etc.

HAUTES NOUVEAUTÉS
FRANÇAISES ET ANGLAISES
UNIFORMES & LIVRÉES
COUVERTURES DE VOYAGE
Manteaux Caoutchouc
PRIX FIXE INVARIABLE

VÊTEMENTS sur MESURE
en 24 heures
HABILLEMENTS
TOUS FAITS
PRIX FIXE INVARIABLE

M. Raoul PIZANY fils, propriétaire de la MAISON DES 100,000 PALETOTS, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir sa nouveauté pour la saison HIVER 1886-87. Par ses achats considérables et au comptant de toutes ses marchandises, il défie toute concurrence loyale comme prix, solidité et bon goût. — La MAISON DES 100,000 PALETOTS, vu sa nouvelle organisation, vient de monter un rayon de confection pour hommes à l'instar des grandes maisons de Paris.

- Costumes, nouveauté Elbœuf garantie (tout laine)..... 23 fr. 95
- Costumes complet, Sedan noir (pour mariage)..... 40 »
- Pardessus cintré mode, doublé laine..... 24 »
- Pantalons, nouveauté Elbœuf (garantie laine)..... 6 fr. 50
- Pantalon noir Sedan..... 8 » 90

Nota. — M. V. PIZANY père, professeur de coupe breveté, a l'honneur d'informer les habitants de notre ville, que certain tailleur de Cahors, s'intitulant professeur de coupe d'une chambre syndicale de Paris, n'a jamais en ce titre et lui donne à ce sujet, le démenti le plus formel; M. VICTOR PIZANY père, étant le seul professeur de coupe du département.
Ouverture des cours de coupe, le 15 octobre, les lundi, mercredi et samedi, à 8 heures 1/2 du soir.

MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37, à PARIS

Maison de vente, Boulevard Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénelon, à CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL, dans sa Maison de Cahors :

- Des Vestons pour hommes, depuis..... 3 fr. 50
- Des Habillements complets : Veston, Pantalon et Gilet pour hommes, depuis..... 7 fr.
- Des Pardessus mode, en bonne étoffe, façon des grands tailleurs, depuis..... 15 fr.
- Des Costumes en tous genres pour enfants, depuis..... 4 fr.
- Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis..... 45 fr.
- Des Douillettes en alpaga, depuis..... 23 fr.
- Des Pare-poussière, depuis..... 7 fr.

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure, qui seront coupés et confectionnés à Paris, par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les Uniformes Civils et Militaires, — les Vêtements Ecclésiastiques, — les Livrées, — les Uniformes pour bataillons scolaires.

Habillements de tous genres et de tous prix
BON MARCHÉ SURPRENANT

Complet drap nouveauté, sur mesure, à 22 francs. — Complet de cérémonie : Jaquette, Gilet et Pantalon, beau drap noir uni, très solide, à 35 francs.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Étoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN
avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

GUÉRISON DES TUMEUR ET CANCER

SANS OPÉRATION par Simples Pansements Méthode du D^r ALLIOT, 25, rue du Pont-Neuf, PARIS.
Tumeurs, Cancers du Sein, de la Matrice, Hémorroïdes, Fistules, Maladies de Vessie, etc.
Guérison certaine. Recouvre envoyé l^r contre 45 c. en timbres, Consult. de midi à 5 h. et par correspond.

Pepsine pure Dialysée

de CHAPOTEAUT

Pharmacien de 1^{re} Classe, Paris

Deux perles prises après le repas suffisent pour assurer en un quart d'heure la digestion des aliments et faire disparaître les migraines, les maux de tête, les hâlements et la somnolence qui sont la conséquence d'une mauvaise digestion.

A Cahors, dans toutes les Pharmacies.

Vignes Américaines

BOUTURES ET RACINÉS

Riparias portalis, à larges feuilles, 50 fr. le mille; Herbemonts, 200 francs, etc. — S'adresser à M. VICTOR COMBES, propriétaire récoltant, à Vire, par Pay-l'Évêque (Lot).

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* AUDOUARD *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODON B

Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnées depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron

Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

Le propriétaire-gérant, Layton.

MALADIES SECRÈTES

Dans un but humanitaire, le D^r SELME, 25, rue du Pont-Neuf, PARIS, envoie sa Méthode gratis, sous pli cacheté, pour se traiter soi-même des Echauffements, Vices du Sang, Dartres, Eczémas, Plaies.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIQUEUX.

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

- ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-NEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Agent exclusif la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

PÉRIQUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

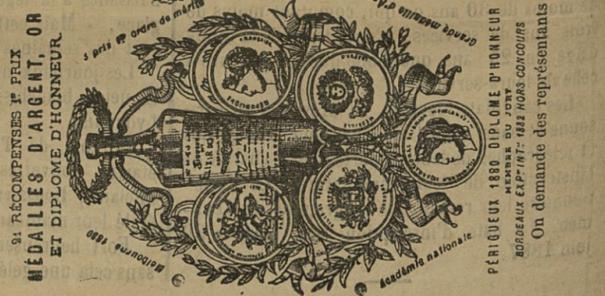
L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS

dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement

la base. Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la

GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



51 RÉCOMPENSES ET PRIX

MÉDAILLES D'ARGENT, OR

ET DIPLOME D'HONNEUR

à Paris le 20 octobre 1878

à Brive le 20 octobre 1878

à Cahors le 20 octobre 1878

à Périgueux le 20 octobre 1878

à Brive le 20 octobre 1878

à Cahors le 20 octobre 1878

à Périgueux le 20 octobre 1878

à Brive le 20 octobre 1878

à Cahors le 20 octobre 1878

à Périgueux le 20 octobre 1878

à Brive le 20 octobre 1878

à Cahors le 20 octobre 1878

à Périgueux le 20 octobre 1878

à Brive le 20 octobre 1878

à Cahors le 20 octobre 1878

à Périgueux le 20 octobre 1878

à Brive le 20 octobre 1878

à Cahors le 20 octobre 1878

à Périgueux le 20 octobre 1878

à Brive le 20 octobre 1878

à Cahors le 20 octobre 1878

à Périgueux le 20 octobre 1878

à Brive le 20 octobre 1878

à Cahors le 20 octobre 1878

à Périgueux le 20 octobre 1878

à Brive le 20 octobre 1878

à Cahors le 20 octobre 1878